

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 janvier 2001
Français
Original: anglais

**Comité préparatoire de la Conférence
des Nations Unies sur le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects
Deuxième session
8-19 janvier 2001**

**Lettre datée du 9 janvier 2001, adressée à Jayantha Dhanapala,
Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement,
par le Président pour janvier 2001 du Groupe des pays membres
du Forum des îles du Pacifique à New York, transmettant
un document intitulé « Armes légères : Les intérêts
et le rôle des pays membres du Forum des îles du Pacifique »**

Au nom des pays du Forum des îles du Pacifique représentés à New York, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document intitulé « Armes légères : Les intérêts et le rôle des pays membres du Forum des îles du Pacifique ».

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Le Chargé d'affaires par intérim des Îles Salomon
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président pour janvier 2001 du Groupe
des pays membres du Forum
des îles du Pacifique à New York
(*Signé*) Jeremiah **Manele**

Annexe

Armes légères : Les intérêts et le rôle des pays membres du Forum des îles du Pacifique

Les pays membres du Forum des îles du Pacifique appuient fermement l'action internationale de lutte contre le commerce illicite d'armes légères. La région du Pacifique Sud n'a pas échappé aux conséquences humanitaires et socioéconomiques dévastatrices des conflits soutenus par l'utilisation, le commerce et l'accumulation illicites de ces armes. Et, à la différence d'autres parties du monde, dans le Pacifique Sud le problème ne se mesure pas par l'afflux de dizaines de milliers d'armes puissantes, de type militaire : il y suffit d'une poignée d'armes très ordinaires pour déstabiliser de petites communautés aux ressources limitées, et fomenteur des troubles politiques et sociaux.

Les pays membres du Forum des îles du Pacifique sont donc déterminés à apporter un concours utile à la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ils espèrent qu'elle aboutira à des résultats réalistes offrant des solutions concrètes au problème des armes légères, en réglementant efficacement l'utilisation, le transfert et l'accumulation des armes légères qui font du mal aux civils et déstabilisent les communautés.

Les pays du Forum des îles du Pacifique travaillent déjà à résoudre les problèmes posés par les armes légères. En juin 1996, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a proposé lors d'une réunion du Comité de sécurité régionale du Forum du Pacifique Sud de définir une conception régionale commune du contrôle des armes. Cette proposition avait été accueillie avec enthousiasme, et les progrès depuis lors ont été réguliers.

- Sur l'initiative du Comité de sécurité régionale, la Conférence des chefs de la police des pays du Pacifique Sud a passé en revue en février 1997 les lois en vigueur sur le contrôle des armes à feu et la délivrance des permis.
- En octobre 1998, la Conférence des chefs de la police a rédigé l'Initiative d'Honiara, qui définit une conception commune du contrôle des armes. Elle comporte des dispositions sur le marquage des armes à feu, le renforcement des mesures de contrôle des importations et des exportations, les critères de délivrance des permis, la tenue des fichiers et les échanges d'informations. Elle vise les armes à feu et les pièces détachées, ainsi que la fabrication et le commerce illicites.
- Lors du Forum du Pacifique Sud de 1999, les dirigeants du Forum ont approuvé le lancement d'une réflexion sur une plate-forme basée sur l'Initiative d'Honiara, pour l'application de mesures de contrôle communes visant les armes.
- En mars 2000, la Conférence des chefs de la police des pays du Pacifique Sud et l'Organisation douanière Oceania se sont réunies pour examiner un projet visant les armes à feu et les autres armes, examen qui a abouti à la plate-forme de Nadi, fondée sur l'Initiative d'Honiara et prenant également en compte les autres armes. La prémisse en est que la possession et l'utilisation des armes à feu, des munitions et autres articles connexes, ainsi que des armes prohibées, sont un privilège soumis à la nécessité de garantir la sécurité publique, qui est mieux assurée quand on impose de strictes mesures de contrôle visant

l'importation, la possession et l'utilisation des armes à feu, des munitions et autres articles connexes et des armes prohibées.

- Lors de leur réunion d'octobre 2000, les dirigeants des pays membres du Forum des îles du Pacifique (l'ex-Forum du Pacifique Sud) ont convenu d'élaborer une législation-type permettant d'appliquer et de faire respecter plus facilement la conception commune du contrôle des armes énoncée dans la plate-forme de Nadi. On compte que cette législation-type sera mise au point sous forme définitive au plus tard au milieu de 2001.

À la réunion d'octobre 2000 des dirigeants des pays membres du Forum des îles du Pacifique, l'Australie a offert d'accueillir un colloque sur les armes légères à l'intention des pays insulaires du Pacifique. Le but de ce colloque, qui aura probablement lieu en avril 2001, sera d'offrir des avis pratiques aux législateurs, aux responsables des organes de répression et des autorités douanières, et à d'autres hauts fonctionnaires qui participent concrètement à la réglementation de l'utilisation et de la propriété des armes légères, et de les aider à appliquer la législation-type et à la faire respecter. Ce sera aussi l'occasion pour les pays membres du Forum des îles du Pacifique d'arrêter des positions communes en vue de la Conférence de 2001.